

Ytrac *au fil des mois*

Ytrac Bourg | Le Bex | Espinat

été 2022 | n°05

Le nouveau visage de la place Pierre Moissinac



► ZOOM SUR :
La forêt de Branviel



► ZOOM SUR :
La rentrée scolaire



► ZOOM SUR :
Le forum des associations



Le mot DU MAIRE



Mesdames, Messieurs
Chères ytracoises, chers ytracois,

Le contexte de cette mi-année 2022 n'est pas des plus légers. Après un moment de respiration où l'on a espéré et voulu croire le COVID derrière nous, il se rappelle de nouveau à nous. La vigilance dans l'application des mesures barrières et le recours à la vaccination sont pleinement d'actualité puisqu'il semble bien que nous aurons à vivre un certain temps avec ce virus mutant qui exige une attention particulière envers les plus fragiles.

La guerre en Ukraine a déclenché un drame humain. La solidarité s'est très rapidement mise en place individuellement et collectivement. La commune d'Ytrac a participé, à sa mesure, à cet élan par le versement d'une aide de 1000 € votée par le Conseil Municipal et de 500 € versée par le Centre Communal d'Action Sociale.

Ce contexte géopolitique a des répercussions à l'échelle mondiale avec des impacts sur notre vie quotidienne de part l'inflation des prix et en particulier ceux de l'énergie. Les conséquences valent pour chacun d'entre-nous mais elles impacteront également lourdement le budget municipal et peuvent aller, si le phénomène perdure, jusqu'à interroger la faisabilité des investissements de certains projets. Nous avons collectivement à mettre en œuvre des réponses pour en atténuer les effets par l'adaptation de nos pratiques en matière de consommation d'énergie et de nos dépenses en général.

L'enjeu climatique se fait évidence et il nous appartient de nous saisir de ce sujet pour apporter notre pierre à l'édifice en matière d'actions de développement durable. L'équipe municipale s'inscrit dans un travail de fond pour définir et mettre en œuvre des réponses concrètes qui impliqueront chacun.

Profitons de cet été et du temps des vacances pour recharger nos batteries, vivre des moments de détente ailleurs et ici. Nos associations proposent tout au long de l'été diverses occasions pour se rencontrer et partager des moments festifs et de convivialité. Merci à elles pour toute leur mobilisation pour animer notre commune et contribuer à son rayonnement.

Le contexte sanitaire n'a pas permis à l'équipe municipale de venir à votre rencontre comme nous l'aurions souhaité. Nous vous donnerons rendez-vous cet automne pour vous présenter les réalisations et échanger sur les projets.

Soyez assurés de toute notre mobilisation pour porter ces différents enjeux et accompagner le bien vivre et l'attractivité de notre commune et du territoire.

Bien à vous.

Permanence sur RDV
le samedi 8h30 à 10h30



MAIRIE D'YTRAC

4, av. de la République - 15130 YTRAC
tél. 04 71 47 70 79
accueil@mairie-ytrac.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi et jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mardi et mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Vendredi et samedi de 8h à 12h

Directrice de la publication : Bernadette Ginez

Impression : Osmose - ZAC du Puy d'Esban - 15130 YTRAC

+ d'actus sur :
ytrac.fr

mairiedytrac



Budget prévisionnel 2022

En Mars 2022, nous avons construit notre budget prévisionnel pour l'année, avec toujours les mêmes lignes directrices, à savoir : rigueur de gestion, maîtrise de la dette, maîtrise des dépenses de fonctionnement autant que possible alors que l'inflation commençait à s'installer avec une évolution incertaine. Depuis, l'inflation ne cesse de s'aggraver, jusqu'où ? Personne ne le sait.

Dans ce contexte, les dépenses de fonctionnement s'envolent, plus 60% pour l'électricité, plus 92% pour le gaz. Les dépenses de carburant, d'alimentation des cantines et autres suivent également des courbes ascendantes. Nos prévisions des dépenses s'en trouvent largement dépassées et nous devons trouver des ajustements.

Le résultat du compte administratif 2021 est par contre très satisfaisant et a fait apparaître un excédent de plus de 900 000 €. Notre endettement s'est amélioré, passant sous les trois années nécessaires à l'apurement de la dette. A mi-mandat, ces indicateurs favorables sont nécessaires à la conduite de notre programme d'investissement et notamment la grande salle dont nous allons déposer le permis de construire. Mais là aussi, la très forte évolution de l'inflation et l'augmentation des taux d'emprunts vont venir rendre ce financement délicat ; personne à ce jour ne peut prédire la situation dans 6 mois ou un an, d'où la nécessité de nous adapter et de prendre les décisions les plus justes.

L'investissement 2022 portera principalement sur les frais d'architecture et d'études diverses pour la grande salle (270 000 €), l'aménagement de la place

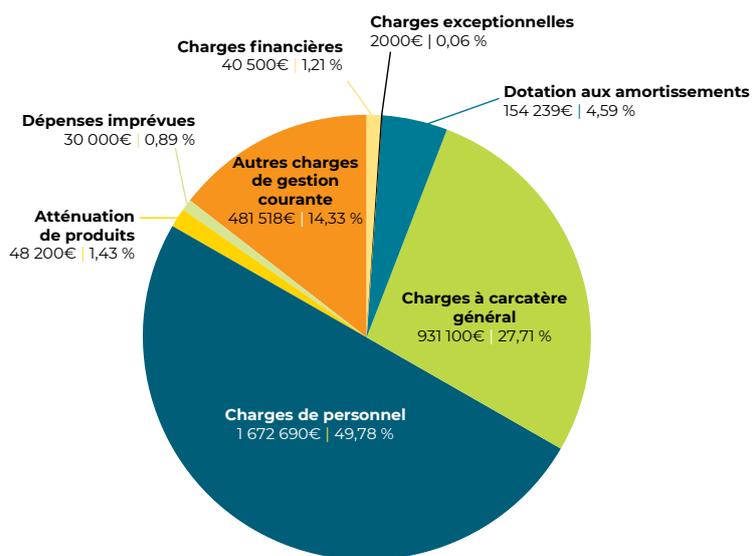
derrière l'église plus les traditionnels travaux de voiries (355 395€), la voie douce d'Espinassol/Foulan (156 000€), la médiathèque (208 900€), achat de terrains derrière école d'Ytrac et autres (160 000€), aménagement de l'enclos Delrieu (100 000€), divers investissements sur les deux écoles(42 000€), la dernière tranche de récupération des tombes abandonnées au cimetière du Bex (35 000€), l'éclairage public (60 000€). Nous mettons toute notre énergie possible pour obtenir des subventions.

Il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition communaux. Cependant, suite à l'instauration d'un impôt foncier sur le bâti, décidé par le Conseil Communautaire, une ligne supplémentaire s'ajoutera à l'avis d'imposition (taux de 2% de la valeur locative pour 2022). Cette recette espérée financera de nouvelles compétences pour la CABA (gemapi : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et Gepu : gestion des eaux pluviales urbaines) et la mise en œuvre du projet territoire.

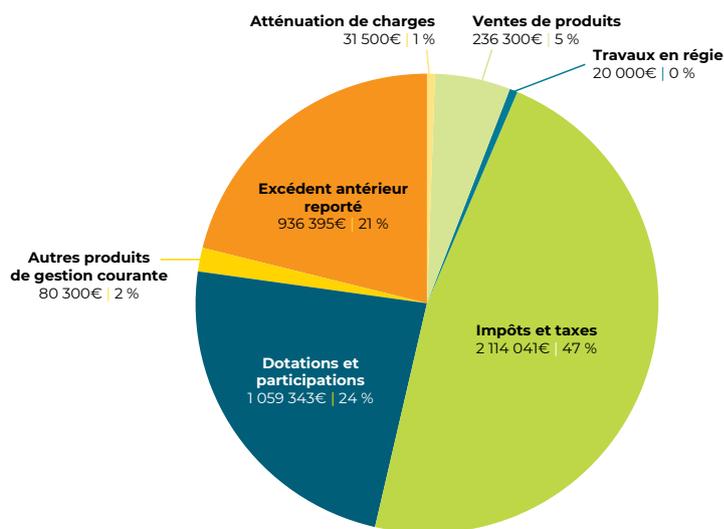
Daniel FLORY

Adjoint finances,

administration générale, environnement



DÉPENSES : 4 478 180 €



RECETTES : 4 478 180 €

Environnement

Assurer l'avenir de la forêt communale d'Ytrac

La commune d'Ytrac est propriétaire d'une vingtaine d'hectares dans la forêt de Branviel, dont deux hectares supplémentaires acquis en 2021 entre l'entrée de la zone artisanale et l'aire de stationnement. A ce titre, la commune a l'obligation de déléguer la gestion de ses surfaces boisées à un organisme gestionnaire certifié, en l'occurrence l'office national des forêts (ONF) qui gère cette forêt publique depuis son acquisition par la commune. L'ONF nous a alerté sur des travaux à réaliser sur cet espace afin de sécuriser l'accès au public et permettre le développement harmonieux des espèces existantes. C'est pourquoi des travaux forestiers vont être réalisés dans cette forêt dans le respect de la biodiversité et du développement de cet espace boisé.

Mme Morzères, déléguée départementale ONF Cantal a bien voulu nous présenter ces travaux, expliquer leur nécessité afin de préserver la pérennité de ce lieu récréatif très fréquenté par les Ytracois et autres habitants du bassin Aurillacois. Nous la remercions cordialement.

UNE FORÊT COMMUNALE ACCUEILLANTE

Depuis longtemps gérée pour l'accueil du public, la forêt d'Ytrac est une forêt mélangée, composée d'une multitude d'essences d'âges variés dans laquelle les coupes d'arbres sont peu fréquentes.

Quand on laisse une forêt se développer naturellement, elle continue de pousser en hauteur, vers la lumière, en revanche, la croissance des arbres en diamètre (grosesse) est plus limitée à cause de la concurrence qui s'opère entre eux. Cela donne des peuplements constitués d'arbres élancés qui finissent par être fragiles.

Si on la laisse évoluer naturellement, la forêt va se renouveler progressivement. Des arbres vont mourir, être victime de ravageurs, se casser sous le vent... et des jeunes vont pousser dans les espaces ouverts issus des graines tombées au sol. C'est ce qu'il se passe dans une réserve biologique intégrale dont le but est l'amélioration de la connaissance du fonctionnement naturel des écosystèmes et le développement d'une biodiversité associée aux arbres âgés et au bois mort. Ce traitement n'est pas compatible avec l'accueil du public qui exige **un environnement plus sûr avec des arbres plus stables**. Pour cela, quelques coupes sont nécessaires.



COUPER DES ARBRES POUR STABILISER LE PEUPEMENT

On obtient un peuplement plus stable en coupant certains arbres **qui vont permettre aux autres de s'étoffer** ; dans la forêt d'Ytrac, le moment est venu d'intervenir en éclaircie pour, d'une part, donner plus d'espace à certains arbres et d'autre part, pour créer des espaces ouverts, favorables à la pousse de nouveaux semis afin de participer au maintien d'une structure irrégulière de la forêt.

PAS TOUTE LA FORÊT EN MÊME TEMPS

La forêt est découpée en parcelles, une seule sera concernée dans un premier temps afin de maintenir l'accueil sur le reste de la forêt. La partie exploitée sera fermée pour raison de sécurité pendant toute la durée de la coupe et l'évacuation des bois, une déviation des sentiers de randonnée sera proposée.



PHASAGE DE L'INTERVENTION

• Le martelage

Une équipe de forestiers de l'Office National des Forêts va intervenir en martelage. Cette opération consiste à désigner les arbres qui seront enlevés lors de l'exploitation, elle sera réalisée après la saison estivale.



• La coupe

Les arbres désignés seront coupés par des bûcherons à pied, la forêt ne se prêtant pas à l'exploitation mécanisée avec des matériels lourds.

• La sortie des bois coupés

Le débusquage est l'opération qui consiste à évacuer l'arbre depuis le lieu où il a été coupé jusqu'à un espace où il peut être repris par un débardeur qui l'acheminera vers le lieu de stockage où il sera repris par un transporteur et dirigé vers les scieries. Afin de préserver au mieux les sols forestiers et les cheminements piétons, le débusquage sera réalisé par un cheval, puis débardé par un porteur forestier qui restera sur les chemins d'exploitation plus larges. Les bois seront stockés ensuite en bord de route en attendant leur reprise par le transporteur.

• La destination des bois coupés

Les résineux : sapins, douglas, pins, épicéas, mélèzes

- Les **grumes** (troncs) seront utilisées en bois d'œuvre pour la construction et l'ameublement,
- Les bois plus petits seront coupés en **billons** et seront sciés pour l'emballage ou la confection de palettes,
- Les sous-produits seront utilisés pour la **trituration** (pâte à papier) ou le **bois énergie** (plaquettes, ou pellets pour les chaudières).

Les feuillus : chêne, hêtre

- Les plus jolis troncs seront transformés en traverses paysagères, ameublement, menuiserie,
- Le reste en bûches pour le chauffage,
- Les sous-produits seront utilisés pour la trituration. Le bois mort ainsi que les petites branches seront laissés en forêt.

Travaux

Plusieurs chantiers sont en cours de réalisation ou sur le point d'être débutés.

- **Avenue de la paix** : En cours, la CABA qui remet en état les conduites d'eau potable. Le pluvial de cette rue est également à reprendre sur certains points. Viendront ensuite la remise en état de la toiture de la Maison Joly ainsi que le renforcement des jambes de force. La façade regardant l'église sera également rénovée. L'entreprise réalisera alors les parkings, les espaces verts et les chemins piétonniers.
- **Enclos DELRIEU** : Réalisation du chemin piéton jusqu'à la mairie et éclairage de celui-ci. Des emplacements pour recevoir les jeux pour enfants seront également réalisés. Les travaux de la future médiathèque au rez-de-chaussée débiteront dans l'automne.
- **Chemin piéton Espinassol - Foulan** : Il sera réalisé cet automne.



Chemin piétonnier d'Espinassol

SECURITÉ ROUTIÈRE

Comme vous le savez, la vitesse dans notre cité est un problème qui revient souvent à l'ordre du jour. La commission sécurité a travaillé en étroite collaboration avec le Conseil départemental qui est responsable de bon nombre de routes de notre commune et vous avons pris en compte l'inquiétude de nos administrés. Sur le secteur du Bex, nous travaillons sur les axes : avenue A. Magne, avenue L. Bobet et avenue J. Anquetil.

Le Secteur d'Ytrac : avenue de la Liberté, avenue du Golf où nous attendons l'ouverture de la RN 122 pour connaître le nombre de véhicules jours.

Le Stop du RD 18 (Lascanaux) avec l'avenue de la Paix dans le bourg fait également partie de nos préoccupations.

Des zones « 30 à l'heure » seront mises en place sur certains secteurs de notre commune. Des comptages de véhicules vont être installés en différents endroits pour mesurer le nombre de voitures qui y circulent mais également leur vitesse.

C'est un gros travail qui ne se règlera pas aussi rapidement que nous le souhaiterions d'une part, en raison du coût financier que cela engendre mais aussi des accords nécessaires avec le Conseil Départemental, gestionnaire de ces voies.

Serge LAUBY

Adjoint travaux, urbanisme,
services techniques

CE TAS DE BOIS AURA BIENTÔT UN TAS D'UTILITÉS !

Trié puis séché ici en attendant son départ vers les scieries, papeteries et chaufferies, ce bois connaîtra bientôt une deuxième vie chez vous.

Le Saviez-Vous ? 1M³ DE BOIS CORRESPOND À 1 TONNE DE CO₂

PRODUCTION D'ÉNERGIE

PÂTES À PAPIER, JOURNAUX, PAINÉAUX, CASSETES

CHARPENTES, FENÊTRES, TONNEAUX, PLAZARDS & CONTRE-PLAQUES

ATTENTION DANGER

Prévenons notre sécurité en ne touchant pas et en ne grimant pas sur les piles de bois.

Respectons le travail des forestiers.

En France, la majorité des forêts publiques sont certifiées pour leur gestion forestière durable dans le cadre des systèmes de certification PEFC et PSC.

UTILISATION DE LA TRACTION ANIMALE

L'utilisation du cheval pour le débusquage, permet de limiter fortement les risques de tassement des sols ainsi que l'impact sur les arbres restants et sur les semis. Par ailleurs, les passages sont plus étroits et se referment plus vite après l'intervention, **la forêt reprend plus vite un aspect naturel**. Le bilan carbone de l'opération s'en trouve amélioré.

Pour des prestataires locaux, la comparaison théorique donne les chiffres suivants :

Traction animale : 80 keq CO₂*
Engin thermique : 350 keq CO₂*

*source : ARTELIA, Etude comparative de plusieurs modes d'utilisation de la traction animale avec leur équivalent thermique et électrique, 2016, P41.

ET APRÈS ?

Il suffira d'une année de végétation pour que les traces de l'exploitation ne soient plus visibles pour le promeneur non averti. Les arbres vont coloniser progressivement les espaces libérés. En développant leurs racines et leurs houppiers ils deviendront plus forts. Les plus vieux continueront d'inscrire dans leurs cernes l'histoire de la forêt, tandis que des générations de promeneurs se succéderont sur les sentiers ombragés.

LA CONSTRUCTION DE CABANES

Les confinements consécutifs liés à la crise Covid nous ont rappelé combien le contact à la nature nous est nécessaire. La forêt a vu fleurir des cabanes en tout genre qui attestent la forte fréquentation avec la liberté et les beaux jours retrouvés.

Cependant, tout n'est pas acceptable ; si la loi tolère le déplacement de bois mort pour des constructions éphémères et légères, l'utilisation de clous, vis, la mutilation ou la coupe d'arbres le dépôt d'ordures sont strictement interdits et sont punis par le code forestier.



A noter également, que toute occupation de terrain nécessite l'autorisation de son propriétaire. Les cabanes devront donc être démontées et les dépôts de matériaux associés, évacués.

Mme MORZIÈRES
Déléguée départementale
ONF Cantal

Education / Enfance / Jeunesse

OUVERTURE D'UNE 7^{ème} CLASSE À L'ÉCOLE DU BEX

L'attribution d'un poste supplémentaire d'enseignant pour l'école du Bex permet la création d'une nouvelle classe qui accueillera, à la rentrée, les enfants de petite section.

La commune a réalisé les travaux d'aménagement de cette classe qui sera située dans l'ancienne salle « Cybercantal » : changement du revêtement de sol, réaménagement des sanitaires et achat de mobilier et d'équipements pédagogiques adaptés à cette tranche d'âge.

La période estivale est aussi un temps propice pour apporter des améliorations sur les locaux scolaires et péri-scolaires dans leur ensemble, pour permettre le meilleur accueil possible pour les enfants et les équipes éducatives et accompagner les conditions matérielles d'une bonne année scolaire pour tous.

HORAIRES DE LA RENTRÉE SCOLAIRE, JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2022

à l'école du Bex

- à 8h30 pour les élèves de la Grande Section jusqu'au CM2.
- à 9h pour les élèves de Petite Section et de Moyenne Section.

à l'école des Volcans d'Auvergne

Accueil des familles à 8h20 toutes classes confondues.

Le primaire à l'entrée principale, les Moyennes Sections et Grandes Sections à la porte principale des maternelles et les Petites Sections à la petite porte arrière.

CONTACTS

École du Bex

- Périscolaire : 04 71 47 71 78 / alaetaplebex@orange.fr
- École : 04 71 62 82 84

École des Volcans d'Auvergne

- Périscolaire : 04 71 47 73 79 et 06 31 58 62 35
- alaetapytrac@orange.fr
- École : 04 71 47 72 58 et 06 48 44 11 69

TARIFICATION SCOLAIRE

En Conseil Municipal du 22 juin dernier, une nouvelle grille de tarifs scolaires a été proposée pour la rentrée 2022/2023. Compte tenu du taux d'inflation qui va bondir, il a été décidé de ne pas faire supporter la totalité de l'augmentation de l'inflation aux familles.

Le Conseil Municipal a retenu une augmentation de 3 % des tarifs scolaires (le taux d'inflation se situera vraisemblablement entre 8 et 10 %).

QUOTIENTS FAMILIAUX	ALAE			ÉTUDE SURVEILLÉE	REP'ALAE + cantine ALSH							
	MATIN	MIDI	SOIR	15h45-16h45	ENFANTS DE LA COMMUNE			EXTÉRIEURS A LA COMMUNE			ADULTES REPAS	
	7h30-8h30	11h30-13h30	16h45-18h30		TOTAL	REPAS	ALAE	TOTAL	REPAS	ALAE		
< 427	0.86	0.86	0.86	0.47	< 427	2.45	1.59	0.86	4.23	2.96	1.27	5.30
428 < QF < 518	0.88	0.88	0.88	0.48	428 < QF < 518	2.48	1.60	0.88				
519 < QF < 660	0.96	0.96	0.98	0.53	519 < QF < 660	2.65	1.69	0.96				
661 < QF < 1045	1.06	1.06	1.09	0.58	661 < QF < 1045	2.80	1.74	1.06				
1046 < QF < 1397	1.11	1.11	1.14	0.60	1046 < QF < 1397	2.86	1.75	1.11				
1398 < QF < 1833	1.16	1.16	1.19	0.62	1398 < QF < 1833	2.92	1.76	1.16				
1834 < QF < 2202	1.22	1.22	1.25	0.64	1834 < QF < 2202	2.99	1.77	1.22				
QF > 2203	1.27	1.27	1.30	0.66	QF > 2203	3.05	1.78	1.27				

Cantine alsh (sur site d'ytrac) pour communes partenaires du centre socioculturel : 3.20 €

Ramassage scolaire uniquement Ecole du Bourg : 1.03 € aller/retour

TOURNAGE AU RESTAURANT SCOLAIRE

La chaîne PUBLIC SENAT a choisi Bernard DELCROS, sénateur, et le CANTAL pour son émission « MANGER C'EST VOTER » qui a été diffusée fin juin. Tous les mois, ce magazine télé part à la découverte d'un département en compagnie d'un sénateur ou d'une sénatrice, afin de rencontrer ces hommes et ces femmes qui font de la France un pays où le contenu de l'assiette relève d'un engagement quotidien. Vincent FERNIOT, journaliste gastronomique et présentateur télé/radio ainsi que Bernard DELCROS, sénateur, ont terminé leur périple cantalien par une halte, le vendredi 6 mai, dans la cuisine municipale desservant les deux restaurants scolaires et la micro-crèche d'YTRAC.

📺 à voir ou à revoir sur Youtube «Manger c'est voter Cantal»

Dominique LAVIGNE
Adjointe éducation, enfance,
jeunesse, culture





La commune d'Ytrac organise le 4 septembre 2022 son 5^{ème} FORUM DES ASSOCIATIONS.

À 11h30 un apéritif sera offert par la municipalité, suivi d'un pique-nique tiré du sac pris en commun.

Dès 14h les associations auront le plaisir de vous présenter leurs activités.



Cette année la municipalité a souhaité mettre l'accent sur le **sport adapté**. Certaines associations ont déjà avancé sur ce sujet, notamment le judo club ytracois qui a une section sport adapté, le tennis club qui travaille sur le projet Sport Santé et le club d'Ytrac foot sur un projet de section sport adapté.

Pour cela et afin de répondre à toutes vos questions Mme Sylvie MALROUX, Présidente du Comité Départemental de Sport Adapté sera présente sur cette journée et devrait être accompagnée de M. LABOUREAU, Vice-Président de la ligue AURA de Sport Adapté.

Dans la suite de ce forum, lors de la semaine nationale de sport adapté, du 19 au 24 septembre, une journée sera organisée le vendredi 23 septembre sur l'espace sportif du Bex d'Ytrac.

Nadine BRUEL

*Adjointe vie associative,
organisation grands événements*

Manifestations à venir

- Du Lundi 19 au Vendredi 23 septembre : **Semaine de la cabrette**, organisée par l'association Cabrettes et Accordéons des burons de Pailherols à Ytrac, salle exposition de la mairie. Durant cette semaine 2 soirées sont proposées par cette même association : Vendredi 23 concert à l'église d'Ytrac et Samedi 24 soirée dansante à la salle de la gare d'Ytrac.
- **Samedi 8 Octobre : Soirée Aligot** au foyer du Bex organisée par l'APE de l'école du Bex.
- **Dimanche 16 octobre : Concours de Belote** à la salle de la gare d'Ytrac, organisé par l'association Les Lutins Bleus.
- **Samedi 29 octobre : Bal d'Halloween** à la salle de la gare, organisé par Ytrac Animations
- **Samedi 12 Novembre** : en soirée salle exposition de la mairie **Concert Amélie CASTEL**
- **Samedi 19 Novembre : Soirée Théâtre** salle de la gare organisée par l'association « Les Amis de la Forêt » de l'EHPAD
- **Dimanche 20 Novembre : Bourse aux jouets, DOJO** place Monterblanc, organisée par l'APE de l'école d'Ytrac
- **3 et 4 décembre : TELETHON** (programme en préparation)
- **Dimanche 11 décembre : Concert de Noël** à l'église d'Ytrac avec Voix Libres à 17h.

Nous vous rappelons que toutes ces informations seront diffusées sur les panneaux lumineux de la commune, sur le site Internet et également sur le Facebook de la mairie.

Action sociale



infos pratiques

- Les permanences de l'**Assistante Sociale du Conseil Départemental** ont lieu le **jeudi matin en mairie d'YTRAC**. **Nathalie GARDES** au **04 71 46 99 63**
- Les permanences de l'**Adjointe en charge de l'action sociale** ont lieu le **samedi matin de 10h à 12h sur RDV**. **Muriel ESCALIER** au **04 71 47 70 79**
- Le **CLIC** (centre local d'information & de coordination) au **04 71 62 88 95**

Muriel ESCALIER
*Adjointe action sociale
Vice-présidente du CCAS*



Projet de salle d'activité multi-générationnelle de sport santé et bien-être

Travail soutenu tout au long du premier semestre 2022 sur le projet de salle multi activités.

Une dizaine de réunions techniques avec le cabinet d'architectes BRUHAT- BOUCHAUDY – Clermont Fd- lauréat du concours, mais également CANTAL HABITAT, assistant à maîtrise d'ouvrage et le Bureau d'étude IGETEC ont permis de valider l'Avant-Projet Sommaire en Mars.

Nous avons alors engagé une réflexion sur le mode de chauffage de la salle, de façon à prendre en compte les contraintes économiques et environnementales du moment et les perspectives d'avenir.

Nous nous sommes appuyés pour cela sur les conseils avisés d'Energie 15, pour faire le choix d'un équipement en géothermie sur captages verticaux. Système qui présente un surcoût en matière d'investissement mais avec un temps de retour intéressant et qui nous permet de travailler sur un mode d'énergie renouvelable peu dépendant des fluctuations géopolitiques des sources d'énergies classiques. Sur le volet environnemental et énergies, un équipement en panneaux photovoltaïques a également été étudié pour assurer la production d'eau chaude et une partie de la consommation électrique du bâtiment.

- Le 13 avril le projet a été présenté en réunion « toutes commissions » de l'équipe municipale pour validation.
- Le 30 mai, les associations de la commune étaient invitées pour partager le projet, ce qui a donné lieu à des échanges fructueux dans le but de réaliser une structure répondant aux attentes du plus grand nombre.

Début juin l'Avant-Projet Définitif a été validé après avoir retravaillé un certain nombre de points avec l'architecte.

Principales caractéristiques techniques :

Surface totale : environ 1300 m²

Dont plateau technique (grande salle) : 700 m²

Possibilité de cloisonner en 2 parties

Hauteur minimale : 7m

Charpente en bois lamellé collé

Principaux locaux :

Espace d'accueil- bar- traiteur

vestiaires- douches-sanitaires

locaux techniques- rangements

salle de réunion

Stationnement : mutualisé avec le DOJO-

Stationnement bus- création de 40 places VL + 40 en option

Le prévisionnel de réalisation :

Dépôt du permis de construire : été 2022

Automne 2022 : instruction du projet

Fin 2022 : consultation des entreprises

Signatures des marchés : début 2023

Délai de chantier : environ 2 ans

Inauguration de la salle multi-activités : 2025.

Ces différentes étapes étant bien entendu conditionnées à l'évolution des cours et disponibilités des matières premières. 2023 sera également consacrée à la recherche des soutiens financiers indispensables pour mener à bien ce projet tout en restant compatible avec les contraintes budgétaires de la commune. Budget prévisionnel, environ 4 millions €.

Développement durable et économies d'énergie

Dans le cadre du volet économies d'énergies accompagné par l'Etat, avec la société CPG ISOLATION, entreprise qui accompagne la commune depuis plus de 10 ans dans ses travaux de rénovations énergétiques, nous avons réalisé courant Juin l'isolation des combles et planchers bas des locaux communaux qui n'avaient pas encore été traités.

Didier BERGERON

Adjoint grands équipements, développement durable

Pollution lumineuse nocturne et économie d'énergie

La pollution lumineuse nocturne est suspectée d'impacts sur la santé de l'Homme. Un éclairage non maîtrisé a un impact sur la biodiversité et peut perturber des écosystèmes. Son extinction permet tout à la fois de préserver l'environnement, en réduisant les nuisances lumineuses pour les riverains, la faune, la flore et de diminuer la facture énergétique.

La transition énergétique est l'affaire de tous. L'énergie étant partout, la clé de la réussite est de faire mieux avec moins en changeant tout simplement nos comportements individuels et collectifs. La société se co-construit, c'est un changement de nos modes de vie, cela reste du bon sens. Autour de nous, de nombreuses communes ont franchi le pas, éteignant l'éclairage public (entre 0H et 6H par exemple), convaincues par les arguments écologiques mais aussi contraintes par la facture énergétique puisque les communes ne bénéficient pas des tarifs encadrés par l'Etat.

La commune d'Ytrac voit augmenter sa facture électricité de 60% en 2022 (+ 92 % pour le gaz), l'éclairage public passant de 80 000 Euros à 128 000 Euros. Dès lors, considérant les arguments environnementaux, conjugués à l'approche économique, une réflexion s'impose à nous tous : Nous devons être prêts à faire quelques efforts pour participer à améliorer l'état de la planète et en même temps, soulager notre pression fiscale. Une réunion d'informations en présence d'une intervenante du CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) sera organisée **le 27 septembre à 20h à la salle d'exposition de la mairie.**

